

La question des applications de l'anthropologie en France

J. Barette

▶ **To cite this version:**

J. Barette. La question des applications de l'anthropologie en France. Jean-François Baré. Les applications de l'anthropologie : un essai de réflexion collective depuis la France, Karthala, p. 9-23, 1995. ird-00357717

HAL Id: ird-00357717
https://ird.hal.science/ird-00357717

Submitted on 1 Feb 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

1

La question des applications de l'anthropologie en France

par Jean-François Baré

Les réflexions réunies dans ce livre proviennent d'un groupe de recherche constitué en 1990 sous les auspices de l'Action scientifique programmée entre l'ORSTOM (l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération) et le CNRS (Centre national de la recherche scientifique) (1). Elles ne présentent pas nécessairement des positions totalement homogènes. Cette variété de points de vue a été délibérément conservée.

Outre le travail de recherche et de documentation présenté ici, cette entreprise a donné lieu entre 1990 et 1992 à un séminaire accueilli par le laboratoire d'ethnologie de l'université Paris-X, où se sont exprimés une vingtaine d'anthropologues de tous horizons travaillant sur des sujets considérés comme étant d'un ordre appliqué, et ce que l'on peut appeler des demandeurs d'analyse ou d'expertise anthropologique. A cette mouvance, un chercheur du département Milieux et activités agricoles de l'ORSTOM a bien voulu se joindre ensuite, pour collaborer à ce livre.

La démarche et la conjoncture

Les motifs ayant présidé à la constitution de cette réflexion collective sont simples. Il s'est agi d'ouvrir le dossier des applications de l'anthropologie dans un pays donné, où une histoire spécifique et des traditions de pensée que l'on découvrira récentes amenaient jusqu'à très récemment à le considérer comme clos. Ce n'est certes pas faute d'encouragements de toutes natures par les pou-

(1) Plus spécifiquement, le laboratoire d'anthropologie sociale du CNRS et l'unité Modèles de développement et économies réelles de l'ORSTOM à titre principal. A titre secondaire, l'unité d'épidémiologie des virus oncogènes de l'Institut Pasteur et du CNRS, l'unité Anthropologie de la santé et de la maladie de l'ORSTOM.

voirs publics, relatifs à un meilleure communication des sciences humaines et sociales en général avec la « société civile », sans cependant que des réflexions pouvant seulement provenir de la communauté des chercheurs permettent de discerner quelques orientations explicites et d'en débattre. On doit noter que, depuis 1990 environ, se sont créées, outre ce groupe, deux associations professionnelles, l'Association pour l'anthropologie du développement et du changement social (APAD) et l'Association d'anthropologie médicale appliquée au développement et à la santé (AMADES), qu'une « interface » spécifique entre sciences humaines et le monde industriel a été installée sous tutelle publique (l'Agence nationale de valorisation pour l'industrie et les entreprises ou ANVIE) ; mais, simultanément, l'Institut des sciences humaines appliquées (ISHA) créé dans les années 1960 et comprenant différentes branches à Paris et en province, se fondait à nouveau dans le paysage universitaire général.

Si l'on admet que tout qualificatif ressort d'une comparaison, la réflexion supposait des aperçus sur la situation de grands pays producteurs d'anthropologie, en l'occurrence l'Angleterre et les États-Unis essentiellement, où se montraient des associations numériquement importantes, des recherches et même des cursus d'enseignement relevant de ce qu'il est convenu d'appeler l'anthropologie appliquée. Il est probable qu'une certaine tradition anglo-saxonne a, plus que d'autres, amené à considérer le travail d'expertise en anthropologie comme une activité banale et récurrente. Il est certain, d'autre part, qu'en Espagne, en Allemagne, dans la Hollande d'une vieille histoire agronomique, en Inde où le projet du *social engineering* est si répandu, l'idée de l'application de l'anthropologie est aussi discutée et incarnée par des démarches riches et diverses (2). Des contraintes diverses et aisément compréhensibles n'ont pas permis d'étendre les quelques allusions comparatives jusque là. Un collaborateur évoque ci-dessous cette question de l'application dans ce que l'on peut appeler la « tradition » anthropologique française.

Ouvrir un dossier, cela n'implique pas nécessairement une position extrême, telle que celle consistant à « militer » pour l'application de l'anthropologie en général ou celle, beaucoup plus fréquente en France, visant à disqualifier ce projet tout de go. Cha-

(2) Une vue plus générale est disponible à partir des contributions à la commission Anthropology in Policy and Practice du 13e congrès de l'International Union for Ethnological and Anthropological Sciences (Mexique, août 1993), commission présidée par Mme M. Baba de l'université de Detroit (États-Unis). Outre la France, ces contributions concernent l'Angleterre, l'Australie, le Canada, le Chili, les États-Unis, l'Inde, Israël, le Japon, le Nigeria, la Russie.

que collaborateur semblait s'accorder sur quelques points de départ : aucun projet d'application n'est pensable sans une solide expérience en anthropologie fondamentale ; la locution d'«anthropologie appliquée » ne renvoie en tant que telle à aucun contour intellectuel discernable, mais rien n'interdit de penser aux applications de l'anthropologie. Cette distinction, qui peut paraître évanescente, on le verra, constitue bel et bien l'un des points d'ancrage du propos.

A partir de là, un accord s'est également dessiné sur la nécessité d'une retenue du jugement et d'une perspective aussi documentaire et neutre que possible. La vocation de cette entreprise, est-il besoin de l'ajouter, n'a jamais été de conférer de bons ou de mauvais points, à supposer même que cela fasse sens. S'agissant parfois, et nécessairement, d'institutions publiques ou privées, on aurait d'ailleurs affaire à forte partie. La démarche est délibérément documentaire ; elle ne s'est pas souciée d'atteindre on ne sait quelle méta-théorie de l'application en anthropologie ; peut-être pourrait-on parfois en discerner quelques préalables, mais ils ne résulteraient pas dans ce cas d'un projet intentionnel. Les participants de ce groupe ont été simplement rassemblés sur la base d'un professionnalisme reconnu et sur celle de leur spécialisations dans des domaines considérés comme relevant de l'application de l'anthropologie, ou y touchant de notre point de vue (comme l'histoire des idées). Tous, il est vrai, se trouvent de ce fait en relation dans leur domaine avec de nombreux collègues français ou étrangers, ce qui constitue à mes yeux l'aune de leur représentativité ; il aurait été possible d'accroître le nombre de collaborateurs directs, mais en compliquant d'autant un projet déja fort peuplé d'expériences et d'itinéraires divers. Dans certains cas (comme la discussion qui suit sur le champ de l'anthropologie), on s'est efforcé de se placer dans la situation d'un étudiant ou, disons, dans celle de Candide ; il convient de s'en excuser auprès du lecteur spécialisé que ces exercices pourraient lasser, mais dont d'autres lecteurs pourraient cependant tirer profit.

Dans un contexte français particulièrement « défensif », l'entreprise présentait des inconvénients, mais aussi d'indéniables intérêts intellectuels. S'agissant d'une réflexion délibérément documentaire, on ne savait pas trop quel grain elle aurait à moudre ; en fait, elle en aurait beaucoup plus que prévu. S'inscrivant, d'un autre côté, dans une sorte de *no man's land*, elle pouvait s'interroger sur les notions mêmes d'anthropologie appliquée et d'application (voire, logiquement, sur le champ même de l'anthropologie), sans avoir à discuter de fond en comble de textes canoniques. L'*Anthropologie appliquée* de Roger Bastide, parue en 1971

et citée à plusieurs reprises ci-dessous, évoque quasi exclusivement des travaux anglo-saxons ; le récent *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie* (Bonte et Izard (éd.), PUF, 1991) ne comporte une entrée « anthropologie appliquée » que pour la renvoyer à des entrées « Australie » « problèmes juridiques et politiques » « interventions de l'anthropologie » « minorités urbaines » (p. 73).

De fait, la question semblait inséparable de discussions générales qui constituent délibérément une partie du livre, parce qu'on ne peut en faire l'économie en ces domaines. Le lecteur désireux de passer à des sujets plus « concrets » pourra consulter directement des chapitres consacrés à des thèmes particuliers (le développement, l'entreprise, les problèmes de minorités, la santé dite publique), sans pourtant que ces réflexions générales puissent en être absentes. Bien qu'il ait une vocation documentaire et informative, l'ensemble réuni ici n'est pas un manuel présentant des recettes ou des techniques. L'un des résultats de cette réflexion est d'ailleurs qu'il ne semble pas pouvoir en exister sur ce genre de sujet, sans pour autant que différents points de méthode ne soient pas discernables.

Dans le contexte français, la démarche pouvait sembler placée entre l'arbre et l'écorce. Il est paradoxal de soutenir, comme le font beaucoup d'anthropologues de notre pays de manière plus ou moins explicite, que l'anthropologie est bien une sorte de connaissance, mais qu'elle ne doit servir à rien ni à personne, sinon par le biais, douteux à mon sens, de monographies majestueuses mais indigestes. Si ce biais peut être questionné dans le cas de lecteurs non spécialistes mais de même langue que l'écrivain, qu'en dire d'ailleurs lorsqu'il s'agit d'un public peu ou pas compétent dans les grandes langues véhiculaires de l'anthropologie, le français et l'anglo-américain, et qui constitue pourtant, du fait des hasards de l'histoire de la discipline, la majorité des personnes auxquelles l'anthropologie est censée aussi s'adresser, puisqu'elle en procède le plus directement ?

Cette croyance d'une diffusion naturelle de ce qui serait la science vers ce qui serait le public, répandue dans notre pays est, à mon sens, totalement irréaliste. Elle est évoquée par différentes contributions citant notamment une observation de même nature chez Roger Bastide. Simultanément, la locution même d'anthropologie appliquée, la seule usuelle en français, semblait comporter de fortes ambiguïtés, en entraînant des conséquences sur toute analyse spécifique se revendiquant de l'application et en entrainant aussi de forts débats. (Il en va d'ailleurs de même de celle, par exemple, de *practising anthropology*, courante en anglo-saxon).

Ainsi, de la notion d'application. Même en France, les rapports

de sciences sociales à destination de divers commanditaires publics et privés sont innombrables. Ceux qui réfléchissent à l'idée d'une science sociale appliquée rejettent généralement l'opposition entre « fondamental » et « appliqué » (un des collaborateurs préfère d'ailleurs l'expression d'anthropologie « impliquée » à propos d'un problème, celui des « minorités » où les situations, il est vrai, peuvent être particulièrement conflictuelles ou douloureuses). Mais ce rejet verbal de la distinction entre fondamental et appliqué n'aboutit souvent, en fait, qu'à des rapports d'anthropologie fondamentale sur des sujets commandités de l'extérieur ; on se soucie très rarement de l'accompagnement de l'information anthropologique dans l'univers de la décision et de l'action ; or, dans ce cas, peut-on parler d'application ? Pour peu que le sujet d'étude, dont la définition est liée au rapport complexe qui peut exister entre un commanditaire et un scientifique, soit incomplètement ou maladroitement défini, des études d'anthropologie appliquée pourraient parfois ressembler à des études qui ne relèvent pas de l'anthropologie, et qui ne sont pas appliquées. On pourrait, symétriquement, définir l'anthropologie fondamentale comme appliquée à la demande des pairs et des comités d'évaluation. Parler des applications de l'anthropologie, c'est rappeler que l'« opérationalité » n'est pas nécessairement consubstantielle au processus de la connaissance ou de la science en général. L'opérationalité est un processus en soi, éventuellement long ; rappelons ainsi que l'électricité n'a pas été découverte dans le but d'éclairer des enseignes publicitaires.

La question de « l'utilité » ou de « l'utilitarisme » est présente pour toute réflexion de cette nature. Réfléchir aux applications de l'anthropologie, comme une dimension parmi d'autres d'une profession dont l'apprentissage doit rester fermement centrée sur la recherche en tant que telle, ne paraît pas, paradoxalement, pouvoir relever d'une perspective utilitariste, bien qu'il s'agisse d'une des attitudes ou des arguments les plus fréquemment avancés. Il en est ainsi simplement parce que l'utilité n'est pas une notion qualifiable en tant que telle, indépendamment des cultures, des projets et des situations. On fera grâce au lecteur d'une tentative d'énumération exhaustive de ce qui peut, de certains points de vue, être inutile, mais semble pourtant apparemment indispensable à une vie sociale vivable : les suites pour violoncelle de Bach, les motifs et les formes des vêtements, les cravates, les apidistra et les hibiscus chers à Orwell ou aux Tahitiens contemporains, les formules de politesse ou les lettres d'amour, etc. A ce train là, on pourrait se poser la question des enfants, qui créent beaucoup de soucis sans que personne ait jamais pu montrer sans contestation possible à quoi ils servent.

Dans les différents itinéraires existants, on peut repérer différentes motivations, ainsi, dans le cas d'anthropologues non statutaires, de gagner de l'argent avec leur formation ; il y aussi l'ennui du travail purement intellectuel, ou l'envie de communiquer plus directement avec le monde non académique. S'il s'agit, en ce sens, d'une sorte d'utilité socialement qualifiée, elle est sans doute porteuse de nombreuses gratifications ; mais elles procèdent d'une lutte contre l'exil intellectuel en replaçant l'anthropologie dans ce que l'on pourrait appeler la « cité », non d'une utilité abstraite qui, en tant que telle, ne renvoie à rien de très discernable.

La définition du sujet

La double question de la définition du sujet et de celle de l'application, considérée comme un processus particulier, est présente dans toutes les études réunies ici. Elle est inséparable de la prise en compte de positions intellectuelles variables sur la notion de science appliquée, notamment évoquées dans un chapitre concernant ses « incertitudes ». S'agissant d'une science sociale, ces dernières peuvent sembler tout d'abord tenir au fait que l'on ne peut, même en forcant le trait, rapprocher terme à terme l'expérimentation en sciences expérimentales de cette incorporation malaisée d'un savoir anthropologique à l'action sociale, en laquelle peut sembler consister l'application de l'anthropologie. Ceci, simplement parce que des collectivités humaines existent *avant* la connaissance anthropologique et, en tout cas, *indépendamment* d'elle, contrairement à l'expérimentation de laboratoire qui *construit* le fait de toutes pièces ; si cette construction du fait est nécessairement présente dans l'anthropologie comme dans toute activité intellectuelle, elle est de nature beaucoup plus floue mais malgré tout peu comparable. S'agissant de ces questions, on semblerait ici s'accorder, en gros, au propos du récent travail de J.-C. Passeron qualifiant « l'espace » des sciences sociales (la sociologie, en l'occurrence) de « non-poppérien » (c'est-à-dire régi par d'autres principes de non-contradiction que celui, par exemple, de la physique) (3). Sans outrepasser les positions de collaborateurs, il me semble que dire tout ceci revient à dire que l'anthropologie, et donc *a fortiori* ses éventuelles applications, relèvent d'un certain empirisme (4). Mais

(3) J.-C. Passeron, *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel,* Paris, Nathan, 1991.

(4) On peut remarquer que C. Lévi-Strauss, à mon sens auteur avec les *Structures élémentaires de la parenté* du seul paradigme expérimental de l'anthropologie, lui assigne désormais la modeste mission de « ... /tenter/ d'isoler dans le chaos des faits sociaux des régions très limitées où se produisent /des/ phénomènes d'auto-organisation » (interview au journal *Le Monde* du 8 octobre 1991), ce qui peut sembler revenir à une position empiriste.

lâcher ce mot encore honni ne veut pas dire pour autant qu'il faille mettre la clef sous la porte, ce que certains observateurs s'empresseraient pourtant de faire. L'empirisme, entendu comme l'aptitude à l'apprentissage d'un savoir-faire pas nécessairement reproductible (mais forcément cumulatif, à un degré ou un autre) n'a jamais empêché quoi que ce soit de réussir ; en fait, dans la mesure où toute personne naît dans un monde indéchiffrable au départ, cela peut paraître une des conditions nécessaires de quelque activité que ce soit. Le fait que la plomberie ou la technique bancaire ne connaissent pas à proprement parler de critères de scientificité n'a jamais empêché de réparer un robinet ou de créditer un compte en banque, et c'est fort heureux (5) ; le fait que des processus d'application, voire la recherche anthropologique elle-même, soient d'une nature empirique au sens philosophique du terme ne les disqualifie pas pour autant. Le projet de l'application jette donc une lumière réfléchie sur le socle même de la discipline qu'il concerne, socle dont aucun des collaborateurs ne songerait à nier l'existence, mais sur les contours duquel ils sont amenés à s'interroger.

Dans cette rubrique, peut-être faut-il s'attarder un peu sur quelques positions de pensée relatives au projet même de l'application, qui lui semblent logiquement antérieures. Ainsi, bien que Claude Lévi-Strauss ait porté une attention continue dans son œuvre au respect des cultures et des écosystèmes humains, ses positions évoquées plus en détail ci-dessous ont évolué d'un pessimisme mitigé à un pessimisme des plus radicaux. Désormais, pour lui, « les sciences humaines sont et seront toujours incapables de maîtriser leur objet » (6). Dans ce cas, c'est la nature même de la discipline qui est en cause, et tout semble joué ; mais cette position est exprimée en des termes sur lesquels on peut évidemment s'interroger. Toute cette œuvre ne se serait-elle finalement assignée que des objets non maîtrisables ? Pour Emmanuel Terray, responsable de l'une des plus importantes formations à l'anthropologie sociale en France, « l'industrie du conseil ne donnera rien. Si les gens n'ont pas le temps de réfléchir, pas le temps de voir, ils produiront de la camelote » (7). Ici, ce sont plutôt les *conditions* d'une démarche appliquée qui sont visées, si bien qu'on pourrait se demander, comme on le fait à plusieurs reprises ci-dessous, si ces conditions, souvent

---

(5) On voudra bien m'accorder ici qu'un plombier n'a pas besoin de mobiliser à chacune de ses interventions l'ensemble du corpus de la dynamique des fluides, et que, comme tous ces professionnels le savent bien, chaque installation revêt des spécificités qui la distinguent d'une « manip » de laboratoire.

(6) L'évolution évoquée se situe entre l'*Anthropologie structurale 2* de 1973 et le récent interview au journal *Le Monde* du 8 octobre 1991, d'où est tirée cette phrase.

(7) « Entretien », *Journal des anthropologues* 42 : 9-18 aussi cité ci-dessous par M.-E. Gruénais.

insatisfaisantes, ne sont pas structurables, pensables, suceptibles d'être un tant soit peu organisées, voire imposées dans le cadre de relations contractuelles. Pour Marc Augé, président de l'EHESS, la recherche appliquée en anthropologie, nécessairement orientée par une question donnée, semble une contradiction dans les termes : par définition, le chercheur ne sait pas ce qu'il va trouver (8). C'est supposer cependant que le processus d'application s'identifie entièrement à l'activité de recherche, plutôt qu'à l'accompagnement ou à la transcription d'une information dans des dispositifs auxquels elle est, par définition, étrangère. D'autres positions évoquent enfin le fait que le problème de l'application ne se pose pour aucune discipline, mais pour ses éventuels utilisateurs ; ainsi, la découverte de l'effet laser aurait été purement et simplement intégrée par l'industrie des biens de consommation. Dans ce cas, on voit mal comment cette intégration a pu se faire sans l'intervention de physiciens, désireux, intéressés ou les deux, à ce que quelque transfert s'opère entre deux mondes.

En d'autres termes, le problème de l'application, si complexe soit-il, dépend aussi d'une condition originelle, à savoir que des scientifiques *veuillent* y consacrer quelque attention, dans des conditions professionnelles données qui, en France, semblent rester exceptionnellement favorables pour les chercheurs statutaires, en termes d'autonomie. Pour les collaborateurs de ce travail, on l'a dit, une position minimale et commune était en somme : « pourquoi ne pas s'y intéresser ? » On peut en tout cas remarquer qu'un séminaire organisé sur ces thèmes a régulièrement réuni pendant deux années de 5 à 45 personnes, dont une partie formée d'étudiants de DEA, désireux de s'informer sur les contours que pouvait bien prendre l'anthropologie en dehors ou à côté de ses débouchés naturels et de sa tradition, dans l'enseignement supérieur et la recherche.

D'ailleurs, c'est nécessairement empiriquement que les thèmes d'application évoqués ci-dessous ont été discernés ; empiriquement, c'est-à-dire en constatant que ce sont ce que des institutions ou des praticiens, essentiellement en France, repèrent comme un domaine d'application donné. Autant dire qu'ils auraient pu être libellés autrement, simplement parce qu'un domaine de spécialisation ne constitue pas nécessairement un objet d'étude cohérent. Ainsi, parler d'entreprise privée, n'est-ce pas nécessairement évoquer cette étrange catégorie qu'est le « développement économique » ? On aurait donc pu ranger l'un de ces domaines dans

(8) « Entretien » avec Y. Goudineau, reproduit dans le numéro anniversaire des *Cahiers sciences humaines de l'ORSTOM*, 1993.

l'autre, ou vice-versa. Cependant, les travaux les plus clairement « appliqués » concernant l'entreprise venus à notre connaissance ces dernières années, concernent surtout un contexte européen, alors que rapprocher anthropologie et développement, c'est nécessairement évoquer, fût-ce confusément, quelque chose d'extra-européen (bien que des instances publiques situées en Europe aient pour vocation explicite de s'intéresser à « son » propre développement). De même, autonomiser la notion de développement comme indicatrice d'un champ d'étude peut paraître parfaitement abscons : cette notion recouvre, en somme, l'histoire du monde, et elle n'est spécifiable que si on la reconnaît comme produite par un regard spécifique, celui de la théorie économique. Mais en France, différents travaux se disent relever d'une « anthropologie du développement » et l'on a donc été fidèle à cette catégorisation particulière ; de même pour le domaine de la « santé » et de la « médecine », ici illustré par deux démarches différentes.

Il en découle que l'on ne peut prétendre ci-dessous à l'exhaustivité, notamment parce que ce serait une visée illusoire. De grands thèmes sont absents, ainsi de ce qu'il est convenu d'appeler l'environnement, question si souvent agitée désormais dans l'inspiration du Sommet de Rio, bien que beaucoup de travaux d'anthropologie en traitent de manière plus ou moins explicite. Peut-être s'agit-il, tout d'abord, d'un simple effet taxonomique : l'autonomisation de la notion d'environnement, inséparable du projet de maîtrise de la nature, est aussi inséparable de l'émergence des sociétés industrielles ou post-industrielles, si fortement interventionnistes sur la nature. Elle pourrait, dans cette mesure, constituer un attendu de la partie traitant de « développement », tout autant que constituer un domaine d'application en soi. C'est d'ailleurs ce sur quoi a inéluctablement abouti ladite conférence de Rio en mettant en avant une notion considérée comme neuve, celle de *self-sustainable development*, soit d'un développement capable de maîtriser la dégradation des ressources qu'il engendre. On peut aussi remarquer que l'intéressant document d'orientation du Programme interdisciplinaire de recherche sur l'environnement de mai 1992 note abruptement, dans la rubrique s'interrogeant sur les perspectives d'application par discipline : « L'anthropologie offre un champ de connaissance d'une extrême richesse (...). Ce fonds reste pour l'instant inexploité (...) » (9).

(9) M. Jollivet et A. Pavé, « L'environnement : questions et perspectives pour la recherche », *Environnement*, n° 6, CNRS, Paris, 1992, p. 25. On peut supposer que cette phrase concerne exclusivement les travaux français. Récemment, des demandes d'expertise de la CCE concernant les problèmes de reforestation en Amérique du Sud ont été traités par P. Grenand, de l'ORSTOM. Cet institut constitue actuellement une

Un autre domaine, celui-là à l'existence avérée par des instances institutionnelles, ne figure hélas pas dans les discussions qui suivent, la conservation des patrimoines. La raison en est, d'une part, qu'aucune réflexion d'ensemble n'est venue à notre connaissance de la part des praticiens de ce domaine, d'autre part, qu'un témoignage récent sur l'originale expérience française incarnée par les « ethnologues régionaux » du Patrimoine ethnologique n'a pu voir le jour dans les délais souhaités, malgré diverses tentatives et la bonne volonté de toutes les parties (10).

La relation d'application

Ce que l'on peut appeler la relation d'application, celle qui se noue entre un anthropologue et un commanditaire, est évoquée par toutes les contributions, en ce qu'elle présente toujours des problèmes intellectuels et éthiques. Etant donné la relative mauvaise information concernant le savoir anthropologique, ou les ambiguïtés de définition dudit savoir, peut-on ici parler d'une demande sans forcer les mots ? Souvent, des projets se définissent du fait d'une démarche de l'anthropologue, non l'inverse.

Cette relation comporte des problèmes intellectuels tout d'abord, parce que la formulation d'une « demande » d'analyse anthropologique n'est pas nécessairement de nature anthropologique ; en fait, si l'on admet que le commanditaire n'est pas anthropologue par définition, il y a peu de raison qu'elle le soit. De nature anthropologique, c'est-à-dire formulée en des termes tels qu'elle fasse sens dans les ordres culturels en cause. Parler par exemple des « habitudes alimentaires malgaches » (en s'en tenant uniquement à la société rurale), c'est sans doute parler du riz, mais ce qui constitue ce que l'on peut appeler ses entours varie considérablement du Nord tropical au Sud sub-désertique, les contraintes du milieu étant elles-mêmes organisées par des schèmes dominants ; alors que la brochette est essentiellement islamisée, un certain type de bouillon est plutôt marqué des hauts-plateaux centraux ; le riz lui-même est culturellement géré et donc ingéré différemment selon qu'il est produit sur brûlis, qu'il est pluvial ou irrigué, selon ses espèces et

---

importante base de recherche sur les questions d'environnement. Aux États-Unis, on peut noter, parmi beaucoup d'autres, l'expérience importante acquise par M. Cernea, anthropologue de la Banque mondiale, et ses collaborateurs concernant aussi les programmes de reforestation.

(10) On peut consulter pour la France les rapports et documents divers procédant de la direction du Patrimoine ethnologique du ministère ,de la Culture, 65, rue de Richelieu, 75002 Paris, ou les publications de divers anthropologues de l'ORSTOM aux centres de documentation de l'institut, CEDID, 213, rue Lafayette, 75010 Paris, ou Fonds documentaire ORSTOM, 72, route d'Aulnay, 93143 Bondy (bases de données). L'attention a récemment été attirée par l'archéologue A. Marliac sur les demandes adressées à l'archéologie concernant la protection des patrimoines, dans le cadre d'une conférence-débat tenue au siège de l'ORSTOM à Paris (décembre 1993).

ses variétés. Définir un sujet d'application dans de bonnes conditions consiste en un échange conflictuel, pédagogique, ou les deux, et non dans la réception d'une injonction contractuelle. On ne peut douter que cette relation asymétrique soit souvent ou éventuellement présente dans les projets d'anthropologie appliquée, et que cette asymétrie soit difficilement renversable sans la capacité de l'anthropologue à négocier la définition du sujet sans perdre, sinon son âme, du moins le revenu escompté. Alors que la pratique de l'anthropologie « appliquée » relève le plus souvent en France, comme on le verra, d'anthropologues de niveau doctoral n'occupant pas de postes permanents, c'est paradoxalement la position statutaire et publique qui semble pouvoir fournir la meilleure garantie à la bonne définition de projets de cette nature, en ce qu'elle garantit mieux l'autonomie de définition du sujet d'étude (11). On se doit en tout cas de remarquer que, parmi les nombreux projets venus à notre connaissance lors de cette enquête, assez peu procédaient en France de demandes très contraignantes (ou de « termes de référence », comme on dit dans l'administration multilatérale) ; pour certains anthropologues, c'est plutôt l'absence de définition claire qui était angoissante.

Un autre problème intellectuel souvent formulé tient à ce que les demandes de consultation impliquent souvent des terrains d'enquête ou des angles de vue inhabituels, différents en somme de ceux consacrés à des communautés rurales un peu rapidement autonomisées, il est vrai, du reste du monde : entreprises, relations communautés rurales/administrations, etc. Ce problème peut sembler tenir en gros aux conditions d'extension de l'anthropologie à des sociétés, à des formes sociales ou à des situations qu'elle n'a pas pour habitude d'étudier, bref aux sociétés industrielles ou à leurs conditions de rencontre avec d'autres sociétés. Ceci renvoie à une discussion plus générale, savoir si l'anthropologie peut être définie par ce qui serait son objet (des sociétés exotiques, primitives, « sans État », etc.) ou par sa méthode (la reconnaissance d'ordres culturels) ; cette discussion à mon sens largement résolue est évoquée ci-dessous. Si l'on penche en faveur de la méthode, la question, parfois évoquée lors de premières lectures de ces textes, de procédures d'enquête différentes selon les objets d'étude (entreprises, administrations, etc.) ne semble plus se poser ; l'enquête, empirique comme l'anthropologie elle-même, doit reconstituer ce que des acteurs font d'après ce qu'ils en disent, en repérant la façon dont ils se différencient comme acteurs, la culture

(11) Rappelons ici que le statut de fonctionnaire, conçu par le législateur de la Ille République en sa sagesse, avait notamment pour esprit de protéger le fonctionnaire contre les interventions éventuelles d'un État partisan (voir *l'Histoire des passions françaises* de Th. Zeldin, Paris, Seuil, 1980).

étant inséparable de la parole et de la langue. Dès lors, l'accès à l'information est nécessairement différent selon les formes sociales et les acteurs, sans pour autant que l'unité de la méthode soit mise en cause. Il y a là beaucoup d'avenir pour cette discipline.

Des enquêtes ont été menées sur le thème de l'usage qui est fait de leur formation par des étudiants de niveau doctoral, à Paris et en province ; elles permettent de fournir une photographie des tendances « souterraines » de la discipline et donnent des idées sur les domaines d'application pratiqués par les anthropologues non statutaires.

Enjeux et problèmes éthiques

Il est certain que la relation d'application comporte des enjeux et des problèmes éthiques, comme toute relation entre acteurs sociaux pourrait-on ajouter ; ils sont évoqués en filigrane ou explicitement à propos de tous les domaines traités. L'évocation de préoccupations éthiques ne suffit pas toujours à en définir les contours. Ici, on a supposé tout d'abord, lorsque ces préoccupations ne sont pas explicitement évoquées, que l'on se plaçait dans des situations en quelque sorte « normales », c'est-à-dire relevant d'une sorte d'éthique moyenne et discernable uniquement *a contrario :* ainsi, de ne pas travailler sur les moyens d'expulser des travailleurs (maghrébins par exemple) d'une entreprise (ou d'ailleurs de les recruter dans des conditions données) pour la seule raison qu'ils ont cette origine ; de ne pas travailler pour des campagnes de planning familial en Afrique recommandant la stérilisation définitive sans en connaître les tenants et aboutissants ou sans qu'un refus soit contractuellement possible, etc. Cet « etc. » mériterait de tels développements qu'il n'a pas été possible de s'y aventurer. Ces problèmes tiennent à la relation entre l'anthropologue et son contractant. Si, à notre connaissance, son contenu peu ou pas analysé relève en somme de l'éthique des droits de l'homme (telle que reprise par exemple par la charte de l'ONU), sa forme, qui a des conséquences non moins éthiques, peut paraître relever de législations françaises peu connues des anthropologues, comme la loi de 1957 sur la propriété littéraire et artistique, prolongée en 1992 de la loi dite « loi Lang » sur l'extension de la première aux nouveaux moyens audio-visuels et informatiques (l'ensemble est en voie de révision complète). On a supposé ici, ce projet concernant d'abord la France, que le meilleur lieu médian où situer l'un des aspects du problème éthique était la loi française, dont différents aspects sont commentés ci-dessous grâce à l'aide d'un spécialiste. Cet aspect du problème est donc plutôt placé sous l'angle de vue de la relation entre un anthropologue et un contractant extérieur.

Ceci dit, peut-être convient-il de rappeler que cette relation est, comme toute relation, à double entrée. Lorsque des acteurs s'aventurent à consulter un anthropologue, il n'est ni nécessaire ni évident qu'ils y trouvent un intérêt ou un avantage ou qu'ils y apprennent quelque chose de vraiment nouveau. Du côté de l'anthropologie, un effort d'adaptation doit être consenti vis-à-vis de l'univers de la décision et de l'action sociale, ne serait-ce que pour dire et argumenter de ne rien décider et de ne rien faire. Il serait de même irréaliste de considérer que les anthropologues ne sont pas aussi des personnes, susceptibles tout autant que d'autres, d'errements éthiques. La relation d'application entraîne plus directement vers l'horizon de la déontologie et de sa discussion.

Je ne crois pas déplacé d'évoquer à ce point la situation de l'ex-Yougoslavie, initiative à laquelle m'invitent les remarques pleines de rage et de sarcasme du journaliste anglais Edward Pearce devant l'Association britannique d'anthropologie appliquée, de retour de Bosnie (12), remarques peut-être injustes, mais en tout cas illustratives. Cette situation peut, si l'on ose dire, paraître constituer un exemple extrême de la discussion d'une relation d'application : de quoi peut parler un anthropologue face à cet événement majeur si on le lui demande, événement autour duquel traîne un trouble halo anthropologique (s'agit-il par exemple « d'ethnies » en guerre) ; pour qui et comment procéder ? Pearce a les commentaires suivants :

> « Tout ce que je dis est dit avec recul. Chaque sujet a son arrière-pays *(hinterland)*, où des initiés s'entretiennent avec des initiés, devant une assistance admirative de non-initiés (...) Étant donné que les Croates, les Musulmans et les Serbes sont ethniquement indifférenciables, ce qui s'est passé en Yougoslavie peut être qualifié de "purification anthropologique". (...) L'ironie est que les Serbes et les Croates, qui se haïssent peut-être plus que n'importe qui au monde, font le signe de croix en sens inverse ; ceci doit provoquer un frisson érudit dans les cercles anthropologiques.
>
> C'est un grand laxisme de notre part (la presse) que d'avoir laissé se propager l'utilisation inculte *(illiterate)* du mot "ethnique".

(12) « Putting the Field into the Street », *Anthropology in Action*, Journal of the British Association for Anthropology in Policy and Practice, automne 1993. On se doit de remarquer que l'anthropologue du CNRS, J.-F. Gossiaux, a attiré l'attention sur ce qu'on peut appeler l'ethnicisation de la Yougoslavie dans le quotidien *Libération* en 1992, et que des démarches antérieures ont attiré l'attention sur les ambiguïtés intellectuelles et donc politiques de la notion d'ethnie (*Au cœur de l'ethnie*, J.-L. Amselle et E. M'Bokolo éd., 1985, Paris, La Découverte). Voir aussi de J.-L. Amselle, *Logiques métisses*, Paris, 1992 et, publié par l'IUED de Genève, *La Pensée métisse* aux PUF, Paris, 1990.

(...) Mais la presse pourrait mieux réagir si les anthropologues atteignaient de plus près la vie réelle que nous essayons de décrire. (...) J'ai répété cette histoire de Bosnie, deux amants morts étendus dans la rue, de différentes confessions, que les factions en guerre de leurs "communautés" empêchaient d'ensevelir. Elle me paraissait comporter cette sorte d'immédiateté extra-universitaire *(unscholarly)* qui (...) nous enseigne le monde où nous vivons tout autant que n'importe quel sujet d'étude académique. Ce que l'on peut regretter au sujet du monde académique, c'est son horreur de provoquer l'intérêt *(enjoyment)*. La vieille maxime "connaître de plus en plus de choses à propos de moins en moins de sujets" peut être prolongée en "connaître de moins en moins de sujets compris par de moins en moins de gens". (...) L'obscurantisme et le jargon entretiennent une harmonieuse relation. (...) Ce dont nous avons le plus besoin en Grande-Bretagne, c'est d'une relation intelligente entre les universitaires et la presse. (...)

Et si quelqu'un demande ce qu'ils pourraient bien écrire ? (...) Que peut bien être la Yougoslavie pour les anthropologues, sinon un champ d'enquête et d'explication ? [Long passage sur l'histoire confessionnelle de la Yougoslavie] (...) Pour passer à des sujets moins complexes, qu'en est-il des succès antérieurs de la Bosnie comme une terre de tolérance, mais seulement en cas de gouvernement central — Istanboul ou les régimes d'Alexandre (Alexandre le roi ou Alexandre Rankovic, ministre de l'Intérieur de Tito). Il reste que vous, les anthropologues, savez les choses et, mieux encore, savez quelles questions poser ; les reporters peuvent seulement faire des rapports. (...) Pourquoi ne pas travailler ensemble ? (...)

En tout cas, tout ça laisse le monde des initiés béant » *(it beats osmology hollow)* » (13).

Comment rendre le rapport entre les anthropologues et la presse « plus intelligent » ? Voilà une question qui n'est pas traitée dans ce livre faute de matière, mais qui relèverait sans doute de son propos.

Il n'est sans doute pas utile de présenter les auteurs de ces études. Je voudrais simplement souligner que beaucoup sont engagés dans des programmes et des responsabilités distincts des sujets qu'ils traitent ici, et les remercier de la part qu'ils ont pu y prendre en fonction de ces contraintes ; tous n'ont pu contribuer à ce livre. Olivier Herrenschmidt, outre ses fonctions d'enseignement, est directeur d'une UFR d'université et a bien voulu consacrer quelques moments d'un temps minuté à ce projet, sur les questions de formation ; Pierre Lamaison, spécialiste des transformations du

(13) Traduit par l'auteur. Le terme *Osmology* est une invention parodique de Pearce.

monde rural européen mais aussi directeur-adjoint de l'un des plus importants laboratoires d'anthropologie en France, a bien voulu jouer le rôle de correspondant auprès du CNRS (14). Pour ce qui me concerne, je me suis trouvé m'intéresser, parallèlement à des travaux d'anthropologie relativement classiques, à la contribution possible de l'anthropologie aux politiques de développement, parce que l'objet me paraissait digne d'attention et parce qu'il me paraissait difficile de ne pas en parler en termes anthropologiques, c'est-à-dire culturels.

(14) De P. Lamaison, voir notamment sur le sujet du présent livre : (avec D. Chevallier) *Ethnologie et protection de la nature. Pour une politique du patrimoine ethnologique dans les parcs naturels,* Paris, Éd. de l'EHESS, 1982 ; « Anthropologie appliquée et anthropologie fondamentale », *Revue de la Fédération des parcs naturels de France*, n° spécial « Ethnologie et développement », Paris, 1984 ; « Adieu veaux vaches... Évolution de la paysannerie en Lozère à travers la production et la commercialisation des bovins », *Études rurales*, n° 99-100, Paris, 135-156, 1985 ; « La transmission des propriétés agricoles : permanence ou disparition des pratiques "coutumières" », in *La transmission des exploitations agricoles*, Journées d'études du 7-8 octobre 1986, *Actes et communications 2*, 1987 ; « De la transmission à l'abandon », *Études rurales* 110-111-112 (Coordination du numéro sur « la terre, succession et héritage ») 1989 ; (avec C. Migault) *La déprise agricole. Réflexions à propos des parcs naturels*, Paris, Fédération des parcs naturels de France, ministère de l'Agriculture, 3 vol., 1989.